

# ENTENTE DE FORMATION



Vous souhaitez démarrer votre entreprise en construction?  
L'APECQ offre tout le soutien nécessaire à votre réussite.

Pour plus d'informations,  
consultez notre site web :  
[apecq.org](http://apecq.org)

## ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- Administration
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- Gestion de projets et de chantiers
- Exécution de travaux de construction (pour une licence d'entrepreneur général, sous-catégories 1.1.1, 1.1.2, 1.2 et 1.3.)

Prix membre : 3 770 \$  
Prix non-membre : 5 650 \$

## ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- Administration
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- Gestion de projets et de chantiers

Prix membre : 2 935 \$  
Prix non-membre : 4 400 \$

Pour obtenir une licence dans certaines sous-catégories, des examens supplémentaires devront être faits à la RBQ.

## LIEU

Tous les cours sont donnés dans les locaux de l'APECQ  
6550, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1E3

## HORAIRE

Consultez le document Horaire des cours pour connaître les dates et les heures de cours.

### COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

514 739-2381  
1 877 669-1366

Veuillez compléter le formulaire d'inscription ainsi que les choix des programmes et des modules et le retourner par courriel ou par télécopieur :

[formation@apecq.org](mailto:formation@apecq.org)

## IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

(EN LETTRES MOULÉES)

M.  Mme.

N° MEMBRE

Nom

Prénom

Tél.

Cell.

Facturé à

Nom de l'entreprise

Adresse

Ville

Code postal

Courriel

SOUS-TOTAL

\*TPS 100300607 (5 %)

\*TVQ 1006004918 (9.975 %)

TOTAL À PAYER

\* Calculez les deux taxes séparément, à partir du sous-total.

### MODES DE PAIEMENT

Chèque

Comptant  Visa  MasterCard

N° de la carte

Date d'expiration

Nom en lettres moulées

Signature

Paiement par chèque, postez à l'adresse suivante :  
APECQ – Service de la formation  
6550, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent QC H4T 1E3

Nom

Signature

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formations reconnues par la RBQ

## PROGRAMME DE FORMATIONS POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU SPÉCIALISÉ

2022

AUTOMNE

SESSION

<b>ADMINISTRATION   ADM-APECQ - 86 H</b> Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Administration »		
	<b>MEMBRE</b>	<b>NON-MEMBRE</b>
▶ PRIX MEMBRE APECQ	<b>1000 \$</b> <input type="checkbox"/>	<b>1500 \$</b> <input type="checkbox"/>
Programme offert selon un horaire variable où les cours sont donnés de jour et de soir	<input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir	<input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir
<b>EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION   ETC-APECQ (OCT19) - 66 H</b> Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Exécution de travaux de construction » pour les sous-catégories: 1.1.1, 1.1.2, 1.2, 1.3		
	<b>MEMBRE</b>	<b>NON-MEMBRE</b>
▶ PRIX MEMBRE APECQ	<b>835 \$</b> <input type="checkbox"/>	<b>1250 \$</b> <input type="checkbox"/>
Programme offert selon un horaire variable où les cours sont donnés de jour et de soir	<input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir	<input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir
<b>GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION   GSC-APECQ (MAR19) - 42 H</b> Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction ». <i>Carte ASP : Exemption du cours Santé et sécurité générale sur les chantiers.</i>		
	<b>MEMBRE</b>	<b>NON-MEMBRE</b>
▶ PRIX MEMBRE APECQ	<b>540 \$</b> <input type="checkbox"/>	<b>810\$</b> <input type="checkbox"/>
Programme offert selon un horaire variable où les cours sont donnés de jour et de soir	<input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir	<input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir
<b>GESTION DE PROJETS ET DE CHANTIERS   GPC-APECQ (JUI19) - 144 H</b> Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Gestion de projets et de chantiers »		
	<b>MEMBRE</b>	<b>NON-MEMBRE</b>
▶ PRIX MEMBRE APECQ	<b>1 395 \$</b> <input type="checkbox"/>	<b>2 090\$</b> <input type="checkbox"/>
Programme offert selon un horaire variable où les cours sont donnés de jour et de soir	<input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir	<input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir
SOUS-TOTAL ▶		

### Formation hybride

Pour ceux qui éprouvent des difficultés, on se réserve le droit de vous demander d'être présent en classe.

# INFORMATIONS ET POLITIQUES

Service de formations de l'APECQ



## INSCRIPTION ET CONFIRMATION

Pour vous inscrire aux formations, vous devez remplir le formulaire d'inscription. Les inscriptions peuvent se faire sur place, par courriel ou par la poste. Les frais d'inscription incluent le matériel pédagogique du participant. Les places sont limitées, il est recommandé de s'inscrire rapidement.

## PAIEMENT

Le paiement doit être effectué avant le début de la formation des programmes. Des frais d'annulation peuvent s'appliquer.

## CHANGEMENT À L'HORAIRE

L'APECQ se réserve le droit d'apporter des modifications à l'horaire et d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou pour des raisons hors de son contrôle. Dans le cas d'une annulation par l'APECQ, les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

## PRÉSENCE AU COURS

Un taux d'assiduité de 80 % est exigé pour être admis aux examens de chaque programme ou module. L'heure à laquelle le retardataire se joindra au groupe sera considérée comme l'heure d'arrivée. Lorsque le participant a dépassé le taux d'absentéisme de plus de 20 %, il ne pourra se présenter à l'examen. Les seules raisons valables qui seront acceptées pour justifier une absence sont : décès d'un proche, accident, présence à la cour, maladie et hospitalisation.

## ABSENCE DU FORMATEUR

Lors d'une absence imprévue du formateur, sans avis préalable, nous vous demandons de demeurer sur place 15 minutes. Après cette période, vous pourrez partir.

## COMPORTEMENT EN CLASSE

Le participant doit s'engager à avoir un comportement respectueux envers le groupe et le formateur, afin de ne pas nuire au bon déroulement de la formation. Des mesures administratives pourront être prises à l'encontre des contrevenants. Nous appliquerons une politique de tolérance zéro pour toute forme de violence, harcèlement, abus ou autres sous peine d'expulsion immédiate. Les participants mécontents du déroulement d'une formation doivent aviser immédiatement le Service de la formation afin que ce dernier puisse prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

## EXAMEN

La date prévue de chaque examen doit être respectée. Des frais de 30 \$ seront exigés si le participant ne se présente pas à l'examen et demande une reprise. La note de passage est de 60 %. Aucun manuel de cours n'est autorisé, seule une feuille de notes manuscrites (maximum 8.5 X 11) est acceptée. Elle doit être identifiée à votre nom et remise avec votre examen. Tout plagiat est strictement interdit et sera suivi de sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion du programme. Le participant ne peut consulter son examen une fois déposé et corrigé. Un participant ayant reçu une notification d'échec aura droit à une reprise dans les 30 jours suivant cette notification. Il est de la responsabilité du participant de contacter le Service de la formation pour demander une date de reprise dans les délais prescrits. Une seule reprise d'examen par programme ou module est possible. La reprise de l'examen se fera aux bureaux de l'APECQ durant les heures ouvrables.

## ATTESTATION

L'attestation obtenue suite à la réussite d'un programme est le document officiel reconnu par la RBQ pour obtenir l'exemption de l'examen de vérification des connaissances pour lequel il est émis. Le candidat souhaitant être exempté de l'examen de la RBQ doit le présenter avec une demande ou une modification de licence. Il est de la responsabilité du participant de respecter la date d'expiration qui est inscrite sur l'attestation. Pour plus d'information visitez le Registre des programmes de formation reconnus par la RBQ.

## RÉGIE DU BÂTIMENT

La Régie du bâtiment nous demande de donner la date de naissance et le niveau de scolarité des participants pour des fins statistiques.

J'accepte de donner ma date de naissance et mon niveau de scolarité à la Régie du bâtiment.

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Niveau de scolarité : \_\_\_\_\_

J'ai lu et accepte les conditions et politiques citées précédemment.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

## POUR TOUTE INFORMATION

Visitez le Registre des programmes de formation reconnus par la RBQ : [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

Loi 90 : 1 % en formation | Loi sur les impôts, article 752.0.18.10 a) ii : les particuliers ont droit à un crédit d'impôt sur les frais de scolarité.